



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision

Question écrite n° 23612

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur la promotion du théâtre à la télévision. France 2 a diffusé récemment en direct la pièce de Georges Feydeau, « Tailleur pour dames ». Cette dernière a été suivie par plus de 5 millions de téléspectateurs soit plus de 27 % de part d'audience. Compte tenu de ce succès, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Il est vrai que la diffusion en direct à 20 h 50 de pièces de théâtre comme « Tailleur pour dames », « Faisons un rêve », « Fugueuses », a été un succès en termes d'audience pour France 2. Il faut indiquer à ce sujet que France Télévisions a établi, en janvier 2007, un partenariat avec la Comédie Française qui prévoit la reprise d'au moins un spectacle par saison sur trois ans et l'éventualité d'une diffusion sur les nouveaux supports (Internet, VOD, ADSL...). Par ailleurs, les cahiers des missions et des charges de France 2 et France 3 disposent que ces sociétés diffusent des « spectacles lyriques, chorégraphiques et dramatiques produits par les théâtres, festivals et organismes d'actions culturelle ». En 2007, par une modification du cahier des missions et des charges de France 2 et France 3, les obligations de ces chaînes en matière de diffusion de spectacles vivants ont été renforcées. Un système de points incitatif en fonction de l'horaire de diffusion a été défini et le périmètre des spectacles vivants est dorénavant élargi à d'autres émissions notamment dites « de florilège ». Par ailleurs, France 4 s'efforce d'offrir un éventail varié de programmes télévisuels répondant aux attentes du plus large public avec une attention particulière portée au spectacle vivant. Enfin, dans le cadre d'un nouveau cahier des missions et des charges en cours d'élaboration, la place accordée aux programmes culturels et du spectacle vivant sera encore renforcée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23612

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4312

Réponse publiée le : 23 décembre 2008, page 11127